



ASSEMBLÉE NATIONALE

10ème législature

Aides

Question écrite n° 6521

Texte de la question

M. Jean Auclair attire l'attention de M. le ministre de l'agriculture et de la pêche sur le versement des différentes primes agricoles. Il note que la gestion des exploitations est aujourd'hui régie par des impératifs comptables et trésoriers très stricts. Il regrette vivement que les échéanciers de versement des primes diverses ne soient pas fournis à chaque ayant droit. Il lui demande de bien vouloir faire étudier la mise en place de tels documents de nature à faciliter la gestion des exploitations agricoles.

Texte de la réponse

La mise en œuvre du dispositif des aides compensatoires liées à la réforme de la politique agricole commune entraîne des modifications très importantes dans la gestion des exploitations et dans le calendrier de perception des revenus des agriculteurs. Pour 1993, il a été décidé, à titre transitoire, de simplifier les démarches en rendant facultative la remise à l'administration du plan de localisation du gel, de même que la description parcellaire de l'exploitation ; en outre, le Gouvernement a veillé à ce que tous les dossiers puissent être traités à temps et à ce que l'essentiel des paiements intervienne dans la première semaine de la période réglementaire. Pour 1994, un calendrier de versement des aides va être établi et le rôle de chaque organisme intermédiaire sera précisé.

Données clés

Auteur : [M. Auclair Jean](#)

Circonscription : - RPR

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 6521

Rubrique : Agriculture

Ministère interrogé : agriculture et pêche

Ministère attributaire : agriculture et pêche

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 11 octobre 1993, page 3389

Réponse publiée le : 28 mars 1994, page 1518